



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **12 mai 2025 à 18h45 au Centre Culturel de Paspébiac** située au 7 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

- 1. Immeuble sis au 110 rue Lemoy à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un bâtiment accessoire de 6,10 mètres de hauteur et, de ce fait, excédant celle de la maison de 1,22 mètre alors que l'article 74 du *Règlement 2009-325 de zonage* stipule que la hauteur maximale d'un garage isolé ne pourra excéder celle du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Les documents sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 25 avril 2025

Mikael Denis
Coordonnateur de projets
et inspecteur en bâtiment et environnement